

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 07 MARS 2024

Délibération n° 2024-03-08

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 01/03/2024
En exercice	29	Date de l'affichage : 01/03/2024
Qui ont pris part à la délibération	28	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBATYYS ; Alain CALIOT ; Delphine OUVRANS ; Jean-Pierre LABADIE ; Bertrand LEIRIS ; David PEIRRIARD ; Maya VALLART ; Jean-Yves PLUMET.

Absents excusés :

Jérôme NOBLE donne procuration à Serge ARLA en date du 04/03/2024
Christine VICENTE donne procuration à Catherine VICENTE-PAUCHON en date du 04/03/2024
Cindy ESPLAN donne procuration à Nadine DURU en date du 06/03/2024
Senay OZTURK donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 04/03/2024
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 06/03/2024
Mylène LARRIEU donne procuration à Maya VALLART en date du 02/03/2024
Christel EYHERAMOUNO donne procuration à David PERRIARD en date du 04/03/2024
Carine REY donne procuration à Frédéric LAHARIE en date du 07/03/2024

Absents :

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Catherine VICENTE-PAUCHON

Objet : Création de la commission chargée d'étudier les demandes de dérogation scolaire

Conformément aux dispositions des articles L.212-7 et L.131-5 du Code de l'Education, la commune a la responsabilité de définir le ressort de chacune des écoles dénommé périmètre ou secteur scolaire,

Suite à l'évolution démographique de la population et au nombre croissant d'enfants à inscrire sur les écoles,



Suite à la construction en cours de la nouvelle école sur le secteur plage,

Suite à la mise en place de la carte scolaire sur la commune,

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la mise en place d'une commission qui sera chargée d'étudier les demandes de dérogation scolaire faites par les familles.

Cette commission sera constituée de Mme le Maire, Mme la maire-adjointe déléguée à l'éducation l'enfance et la jeunesse et les techniciens chargés du suivi administratif des dossiers des familles.

Elle se réunira une fois par an au mois d'avril et si besoin une deuxième commission pourra avoir lieu au mois de juin pour des situations exceptionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix pour et 6 abstentions (Alain CALIOT ; Delphine OUVRANS ; David PEIRRIARD ; Maya VALLART ; Mylène LARRIEU et Christel EYHERAMOUNO),

DÉCIDE

ARTICLE 1. D'approuver la mise en place d'une commission chargée d'étudier les demandes de dérogation scolaire.

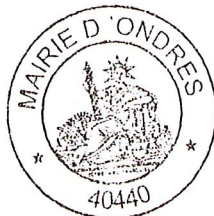
ARTICLE 2. D'approuver les modalités de constitution de cette commission.

ARTICLE 3. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,
Le 08 mars 2024,
Le Maire,

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
M. Patrice LE NAY

Acte rendu exécutoire le ..03... / 2024

- après télétransmission électronique le ..03... / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le ..03... / 2024